



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Citroën : rappel massif C3 et DS3

Question écrite n° 18464

Texte de la question

Mme Caroline Fiat attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur le rappel des véhicules du constructeur automobile Citroën. Depuis le 30 avril 2024, après avoir constaté une défaillance des *airbags* Takata, le constructeur demande aux 245 000 propriétaires de cesser immédiatement de conduire leur véhicule. C'est par un communiqué envoyé par La Poste que Citroën a informé les propriétaires de véhicules de type C3 et DS3, qui ont été produits entre 2009 et 2019. Au-delà des risques que les propriétaires auraient pu encourir, la grande majorité de ceux-ci n'a aucune solution de prise en charge de leur véhicule dans des délais raisonnables. Les conséquences sont multiples : perte de mobilité pour ceux qui doivent se rendre à leur travail quotidiennement, incapacité pour certains de se déplacer pour leur rendez-vous médical, ou simplement pour aller dans le village voisin pour se rendre au centre commercial. Quant aux concessionnaires, ils ne sont pas en mesure d'absorber les demandes de rendez-vous, de mettre à disposition des voitures de courtoisie ou de location, ni d'assurer l'approvisionnement des pièces de remplacement des *airbags*. Citroën n'a pas anticipé et crée ainsi un désordre sans précédent en laissant les propriétaires de véhicules C3 et DS3 dans une véritable galère. Elle lui demande s'il va exiger du constructeur Citroën qu'il réponde à l'urgence de cette situation et de trouver des solutions dignes pour chacun des propriétaires.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18464

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4646

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)